

**Avis n° 2010/01-11 relatif
à l'habilitation de l'École nationale supérieure d'arts et
métiers (ENSAM ParisTech)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

D : habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'arts et métiers – Centre d'enseignement et de recherche de Paris- pour son Institut de Chambéry
- Vu le rapport établi par Pierre Compte (rapporteur principal) pour l'Institut de Chambéry, présenté lors de la séance plénière du 12 janvier 2010, en complément du rapport présenté par Geneviève Inglebert (rapporteuse principale), Pierre Compte, Pierre Fleischmann, et Michel Troquet le 15 septembre 2009.

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

L'ENSAM-Paristech est un EPSCP de type « Grand Établissement ». Le statut actuel (1990) a fédéré au sein du même établissement les différentes implantations régionales, jusque là autonomes. Les huit Centres d'enseignement et de recherche (CER) ainsi constitués conservent cependant des responsabilités importantes et leurs spécificités.

L'ENSAM a vu son habilitation renouvelée pour 6 ans lors de la campagne d'habilitation périodique de la région parisienne (10 octobre 2006) pour le diplôme « historique ». Elle met en œuvre également des formations partenariales (novembre 2006) avec une création en travaux publics sur le CER d'Aix en Provence (11 avril 2007).

Sur le centre de Paris, est déjà en place une formation par apprentissage, spécialité « Génie industriel » en partenariat avec l'association ingénieurs 2000, appuyée sur le CFA Ingénieurs 2000.

Les habilitations actuelles datent de 2006 (formation classique) à 2008 (génie industriel)

En mai 2009, une mission a eu pour objet l'examen de 2 demandes d'habilitation pour des formations nouvelles :

- L'une concernait un diplôme d'ingénieur spécialité *Génie énergétique*, en partenariat avec Ingénieurs 2000 ; cette formation a été habilitée pour 3 ans (AVIS n° 2009/09-02)
- L'autre concernait une formation d'ingénieur, à l'Institut de Chambéry, spécialité *Prévention des risques industriels et professionnels*, en partenariat avec l'ITII des Deux-Savoies ; cette formation fait l'objet du présent avis.

L'Institut de Chambéry, spécialisé dans la conception mécanique prenant en compte l'environnement et la sécurité, est l'un des 3 Instituts de l'ENSAM (départements créés par le Conseil d'administration).

1/ Formation

L'objectif de la formation est de répondre à une demande identifiée des entreprises, de disposer d'ingénieurs capables d'analyser et d'évaluer les enjeux des risques industriels et professionnels, dans une vision globale de la prévention et de l'aide à la décision.

Ce besoin s'accroît avec l'augmentation de la complexité des systèmes et des moyens de production, et leurs impacts technologiques, économiques et humains.

Les ingénieurs formés seront destinés principalement à l'industrie et aux organismes de contrôle, pour y assurer les fonctions liées à la conception, la sécurité et l'environnement de la production, à la gestion des risques et au management de la qualité qui y sont associés.

La formation est conçue pour recruter annuellement 15 apprentis et quelques stagiaires de la formation continue.

2/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les points forts de la formation :

- La puissance et la capacité de l'établissement ENSAM
- La force des relations industrielles
- L'expression de la demande industrielle
- Les compétences et la capacité de recherche de l'Institut sur les thèmes de la spécialité
- La solidité de la démarche compétences

Et ses points de vigilance

- La faible expérience de l'Institut dans la formation des ingénieurs
- L'incertitude sur la pérennité des moyens humains mis à disposition par l'université de Chambéry
- La faible exposition des apprentis et stagiaires à l'international
- La démarche qualité non encore aboutie

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** à l'habilitation de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, **pour une durée de 2 ans** (mise en phase avec l'évaluation périodique) à compter de la rentrée 2010, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Gestion et prévention des risques*, en partenariat avec l'ITII des Deux-Savoies (Centre d'enseignement et de recherche de Paris - site de Chambéry)

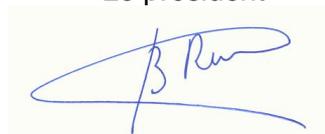
Pour la formation, **la CTI recommande** à l'école de :

- Faire aboutir la convention avec l'Université de Chambéry, pour assurer la pérennité des moyens humains
- Développer une démarche qualité, liant l'évaluation des enseignements avec les élèves et l'évaluation de la pertinence des objectifs avec les partenaires.
- Renforcer l'exposition à l'international des apprentis et stagiaires

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD